

# Déclaration d'un événement significatif environnement relatif au dépassement temporaire de la concentration en amibes *Naegleria fowleri* (Nf) à l'aval de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly

Datum 15.9.2026  
Subjekt EDF  
Region Francie  
Kategorie Energetický průmysl, Bezpečnost, Životní prostředí

## Déclaration d'un événement significatif environnement relatif au dépassement temporaire de la concentration en amibes *Naegleria fowleri* (Nf) à l'aval de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly.

La centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly réalise une surveillance environnementale régulière et des traitements vis-à-vis des amibes. Ces micro-organismes naturellement présents dans l'eau de la Loire, en amont des installations, peuvent trouver un terrain favorable de développement dans les eaux tièdes qui circulent, en dehors de la zone nucléaire, au niveau des tours aéroréfrigérantes des unités de production en fonctionnement. Afin d'en contrôler et d'en quantifier la présence, une surveillance environnementale quotidienne est réalisée. Si nécessaire et en application de la décision ASN n° 2016-DC-0578 pour maîtriser le développement de ces amibes, cette surveillance peut être complétée par un traitement biocide à la monochloramine.

La réglementation fixe une limite de concentration à 100 Nf/l\* dans la Loire, en aval de la centrale. Pour s'assurer du respect des seuils réglementaires, la centrale réalise, toute l'année, des mesures quotidiennes et mensuelles de la concentration en amibes Nf via des prélèvements dans différentes localisations hors et au sein de la centrale. Les résultats provisoires des analyses sont obtenus 48h après prélèvement (temps technique d'analyse). Les résultats définitifs sont obtenus 5 jours après prélèvement.

Le 10 septembre 2026, les analyses des prélèvements du 8 septembre 2026, montrent une concentration amibienne de 101 Nf/L à J+2 en aval du canal de rejet de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly. Conformément aux dispositions prévues pour la maîtrise du risque microbiologique, il a été décidé de renforcer le taux de traitement biocide sur l'unité de production n°1 dès le 10 septembre 2026.

En raison du dépassement temporaire du seuil réglementaire de 100 Nf/L constaté à l'aval de la centrale, la direction de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a déclaré un événement significatif pour l'environnement (ESE) à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) le 14 septembre 2026.

\* Nf/L : nombre de *Naegleria fowleri* par litre.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-dampierre-en-burly/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-dampierre/declaration-d-un-evenement-significatif-environnement-relatif-au-depassement-temporaire-de-la-concentration-en-amibes-naegleria-fowleri-nf-a-l-aval-de-la>